

ACTES MÉDICAUX <i>Les tableaux de prestations comprennent le remboursement de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle</i>	SC01	SC02	SC03
<b>SOINS MÉDICAUX</b>			
Honoraires médecins adhérant au CAS (*)	100% BR (**)	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérant au CAS	100% BR	130% BR	150% BR
Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (***)	100% BR	150% BR	150% BR
Petites Interventions chirurgicales (hors hospitalisation)	100% BR	150% BR	200% BR
Laboratoire - Auxiliaires Médicaux	100% BR	150% BR	150% BR
<b>PHARMACIE</b>			
Médicaments pris en charge par la S. Sociale	100% BR	100% BR	100% BR
<b>HOSPITALISATION</b> Chambre particulière exclue en psychiatrie. Forfait hospitalier exclu pour les maisons d'accueil pour handicapés.			
Frais de séjour conventionnés ou non	100% BR	150% BR	150% BR
Honoraires médecins adhérant au CAS	100% BR	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérant au CAS	100% BR	130% BR	180% BR
Forfait Hospitalier (sauf MAS et EHPAD(10))	100% BR (6)	100% BR (6)	100% BR (6)
Chambre particulière médicale, chirurgicale, maternité	25 € / jour (6)	50 € / jour (6)	60 € / jour (6)
Lit accompagnant enfant - 12 ans et + de 70 ans	8 € / jour (7)	10€ / jour (7)	15 € / jour (7)
Frais location de TV	2 € / jour (8)	2 € / jour (8)	2 € / jour (8)
Transport - Ambulance	100% BR	100% BR	100% BR
<b>DENTAIRE</b>			
Soins - Radios - Parodontologie acceptée	100% BR	150% BR	150% BR
Prothèses prises en charge par la S. Sociale (1) (TM (****) inclus)	185% BR	200% BR	320% BR
Implants (1)	165 € par implant	200 € par implant	330 € par implant
<b>ORTHODONTIE</b>			
Orthodontie acceptée (sur la base d'un TO 90) (*****)	100% BR +200 €	100% BR +300 €	100% BR +500 €
Orthodontie refusée	400 €	500 €	600 €

- (1) En aucun cas le cumul des forfaits (prothèses, bridge dentaire, appareil stellite, implants) ne pourra dépasser 1 550 € par année civile et par bénéficiaire.  
 (2) Remboursement limité à un équipement tous les 2 ans (sauf changement de dioptrie – cf décret du 18/11/2014 ) et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés et tous les 12 mois pour les enfants de moins de 18 ans. Le délai de 2 ans s'apprécie à compter du 1er équipement.  
 (3) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés, sur présentation de la prescription pour les lentilles refusées.  
 (4) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés.  
 (5) La garantie obsèques est assurée par CARCEPT/ Groupe KLESIA.  
 L'ayant droit est un membre de la famille de l'adhérent (parent, enfant, conjoint ou concubin).  
 (6) sans limitation de durée.  
 (7) Limité à 20 jours par hospitalisation.  
 (8) Limité à 72 € par hospitalisation.  
 (9) La garantie protection juridique est assuré par CFDP Assurances  
 (10) MAS : Maison d'accueil spécialisé et EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
 (\*) CAS : Contrat d'accès aux soins  
 (\*\*) BR : Base de Remboursement.  
 (\*\*\*) ATM : Acte Technique Médical – ADI : Acte d'Imagerie – ADE : Acte d'Échographie.  
 (\*\*\*\*) TM : Ticket Modérateur.  
 (\*\*\*\*\* TO 90 : Traitement Orthodontie pour un semestre.

**Santé communale prend en charge les vignettes à la pharmacie, y compris les vignettes orange.** Les actes codifiés HN (Hors Nomenclature) ne sont pas pris en charge. Ce contrat de la est dit responsable et répond du décret du 18 novembre 2014 portant sur la réforme de l'assurance maladie.

ACTES MÉDICAUX	SC01	SC02	SC03
<b>OPTIQUE</b>			
Monture (2)	60% BR + 50 € (TM (****) inclus)	60% BR + 70 € (TM (****) inclus)	60% BR + 100 € (TM (****) inclus)
Verres simples	60% BR + 50 €/verre (TM inclus)	60% BR + 60 €/verre (TM (****) inclus)	60% BR + 80 €/verre (TM (****) inclus)
Verres complexes ou très complexes	60% BR + 80 €/verre (TM (****) inclus)	60% BR + 90 €/verre (TM (****) inclus)	60% BR + 100 €/verre (TM (****) inclus)
Lentilles acceptées (2) ou refusées (3)	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +250 €
Kératotomie	Forfait 153 € par œil opéré	Forfait 153 € par œil opéré	Forfait 153 € par œil opéré
<b>AUTRES PROTHÈSES</b>			
Prothèses acoustiques	100% BR	100% BR + 100 € (4)	100% BR + 340 € (4)
Prothèses orthopédiques	100% BR	120% BR	150% BR
Petit Appareillage	100% BR	120% BR	150% BR
<b>CURES THERMALES</b>			
Soins - hébergement - transport	Néant	100% BR + 100 €	100% BR + 200 €
<b>ALLOCATION OBSÈQUES (5)</b>			
En cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit	1 500 €	2 000 €	2 000 €
<b>PRÉVENTION</b>			
Consultation ostéopathie, acupuncteur, pédicure, podologue, diététicien, chiropracteur.	23 € par acte (forfait annuel par bénéficiaire de 153 €)		
Ostéodensitométrie refusée	23 € par acte	23 € par acte	23 € par acte
Sevrage tabagique	100 € / an	100 € / an	100 € / an
Pilule non prise en charge par la S. Sociale	50 € / an	50 € / an	50 € / an
Vaccin Anti Grippe	100% BR	100% BR	100% BR
Assistance à domicile	Incluse		
Protection juridique santé (9)	Incluse		

Distribué pour l'Association UNIS par :

**Assurances Bruno TARDIEU**

44 Rue Frédéric Mistral  
84270 Vedène

Tel 04 90 31 98 22

- Aucun questionnaire médical
- 3 niveaux de contrat à tarifs très compétitifs
- Tiers payant pour ne pas faire l'avance des frais
- MIEL Assistance et Protection juridique incluses

Miel Mutuelle met à votre disposition :

Une équipe de professionnels spécialisés pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches.

**Un site internet:** Consultation de remboursements, téléchargements, lettre d'information, envoi de modifications des données de votre dossier mutualiste...



# Santé communale de SORGUES

## TARIFS 2016

41 à 50 ans	SC01	SC02	SC03
Adhérent seul	37,27 €	45,58 €	59,10 €
Adhérent + 1 enfant	52,19 €	62,85 €	82,73 €
Adhérent + 2 enfants	63,94 €	76,36 €	101,29 €
Couple	67,60 €	82,28 €	107,95 €
Couple + 1 enfant	82,52 €	99,56 €	131,60 €
Famille	95,94 €	115,11 €	152,87 €

61 à 70 ans	SC01	SC02	SC03
Adhérent seul	56,02 €	69,01 €	79,01 €
Couple	103,16 €	126,78 €	145,77 €

71 à 80 ans	SC01	SC02	SC03
Adhérent seul	67,05 €	79,02 €	89,04 €
Couple	124,06 €	145,77 €	164,81 €

20 à 40 ans	SC01	SC02	SC03
Adhérent seul	29,82 €	35,38 €	47,26 €
Adhérent + 1 enfant	44,74 €	52,66 €	70,91 €
Adhérent + 2 enfants	56,85 €	66,68 €	90,06 €
Couple	53,42 €	62,91 €	85,49 €
Couple + 1 enfant	68,33 €	80,18 €	109,13 €
Famille	81,76 €	95,73 €	130,39 €

51 à 60 ans	SC01	SC02	SC03
Adhérent seul	45,99 €	57,30 €	64,79 €
Adhérent + 1 enfant	60,90 €	74,57 €	89,61 €
Adhérent + 2 enfants	75,82 €	91,85 €	108,96 €
Couple	84,14 €	104,55 €	119,78 €
Couple + 1 enfant	99,05 €	121,83 €	143,61 €
Famille	113,97 €	139,10 €	165,94 €

> 80 ans	SC 01	SC 02	SC 03
Adhérent seul	85,04 €	98,05 €	112,03 €
Couple	158,26 €	181,91 €	208,48 €

Pour vous aider à choisir la meilleure garantie en fonction de vos besoins :

Appelez directement votre correspondant au **04 90 31 98 22**

Ou la mairie pour un rendez vous au **04 90 39 71 45**



**Livret d'information de votre complémentaire santé communale**

MIEL MUTUELLE  
11 Rue du Gris de Lin  
42 000 ST ETIENNE

Distribué par le réseau :

